

Communication
Assemblée générale AGBD
HEID - 1er mars 2016 - 19h30 à 21h30

Permettez-moi d'abord de saluer très chaleureusement nos anciens collègues du GREF ainsi que mes collègues du Comité BDA, que je remercie pour leur collaboration.

Les bibliothécaires-documentalistes-archivistes employés¹ par l'État de Genève s'inquiètent à juste titre de leur collocation prévue par la nouvelle grille salariale SCORE. L'AGBD avait en effet annoncé en 2014 une dévaluation de la formation dispensée par la Haute école de gestion, section Information documentaire, ainsi que des pertes salariales importantes et une différence injustifiée entre les professionnels des différentes institutions.

Le protocole d'accord qui fut signé par le Conseil d'État en 2007 suite aux difficiles négociations menées par nos collègues du GREF qui ont œuvré sans relâche pour notre réévaluation, est remis en question.

Différentes actions ont été engagées par la direction de la HEG-ID et par l'AGBD auprès du Conseil d'État et de l'OPE).

Fin août 2014, l'AGBD a annoncé qu'elle avait atteint les limites des actions qu'elle pouvait engager, encourageant ses membres à s'affilier à un syndicat et à prendre une protection juridique. A la suite de cette annonce, des représentants des BDA de chaque institution de l'État (Secondaire II, cycle d'orientation, Université, Hautes écoles spécialisées, Service École-Médias (SEM) documentation, Service de la Recherche en Éducation et Pouvoir judiciaire) se sont regroupés, à l'initiative des professionnels ID scolaires, en un Comité des professionnels de l'information documentaire (Etat de Genève).

Le directeur de l'OPE avait demandé à l'AGBD de lui remettre un argumentaire soulignant les aspects qui n'avaient pas été suffisamment pris en compte dans l'évaluation des BDA, en particulier les aspects "communication" et "formation aux usagers". Le Comité BDA a élaboré cet argumentaire et l'a transmis à M. TAVERNIER en avril 2015, informant dans le même temps Madame EMERY-TORRACINTA, conseillère d'Etat chargée du DIP, ainsi que les directeurs, responsables et présidents des institutions. Ce dossier, étoffé par près de 1'500 signatures recueillies dans le cadre de la pétition soutenant la demande des BDA, a été déposé à la Chancellerie d'Etat. Il a été mis en ligne sur le site de l'AGBD, accompagné d'une synthèse, et présenté en octobre 2015 lors de la première réunion du Groupe d'examen technique de la grille de notre emploi-référence 12 "Patrimoine et culture". Une deuxième séance à l'OPE nous a permis, le 11 février dernier, de prendre connaissance des constats et des pistes proposées par l'OPE et seulement cela, aucune négociation n'étant alors possible ce jour-là.

L'Office du personnel de l'Etat a admis une incohérence dans notre dossier. Nous avons sollicité de sa bienveillance une correction adéquate, juste et équitable pour tous les BDA, conformément à la présentation publiée sur la page officielle de l'Etat de Genève indiquant un niveau 9 à 12 pour les formations Bachelor (universitaire ou HES). D'autre part, SCORE introduisant une différence entre les collègues employés par l'Université ou par les HES et ceux du DIP ou du Pouvoir Judiciaire, nous craignons qu'un clivage regrettable se produise à l'avenir parmi nos services d'information.

¹ Dans ce document, le genre masculin est utilisé comme générique, dans le seul but de ne pas alourdir le texte.

Ce jour la Conférence des directrices et directeurs du Collège de Genève a adressé une lettre à Monsieur TAVERNIER, avec copie à Mme EMERY-TORRACINTA, Présidente du DIP, Mme SAWERSCHELD, secrétaire générale du DIP et Monsieur RUDAZ, Directeur général de l'enseignement secondaire II. Les directeurs et directrices apportent ainsi leur soutien à l'action entreprise par le Comité BDA, relevant la pertinence de l'argumentaire. Ils insistent auprès de l'OPE pour que SCORE n'introduise pas une inégalité de traitement et de reconnaissance parmi les professionnels de la branche.

Existeraient-ils des publics nobles ? Les BDA des différentes institutions exercent une profession qui nécessite la même formation, le même diplôme et les mêmes compétences. Les tâches et responsabilités qui leurs sont confiées sont tout à fait comparables. Leurs fonctions sont différentes mais équivalentes. D'un commun accord, les membres du Comité BDA regrettent le fait que, contre tout principe d'équité salariale horizontale au sein d'une même profession, une inégalité de traitement et de reconnaissance soit instaurée parmi les professionnels.

Les échéances à venir sont courtes :

- Mercredi 9 mars : Réunion des représentants des professionnels de différentes branches avec les représentants syndicaux et le cartel pour un travail en commun sur la grille.
- Jeudi 10 mars : transmission des résultats de la séance à l'OPE, par le Cartel
- Jeudi 17 mars : dernier délai pour transmettre des ajouts ou compléments aux questions
- Jeudi 28 avril : fin des travaux de l'étape 1
- Vendredi 20 mai : plénière ; point de situation en présence de MM S. DAL BUSCO et G. TAVERNIER.
- Mercredi 25 mai : séance au Conseil d'Etat.

Faudrait-il entreprendre d'autres actions pour que nous soyons entendus ? Quel est votre avis ?

Les représentants de la HEG-ID, qui forme les futurs professionnels ID, pourraient-ils nous donner leur avis ?

Véronique DEBELLEMANIÈRE